

Voici cinq solutions



RÉNOVATION THERMIQUE

La meilleure énergie est celle qu'on ne dépense pas, dit-on souvent. La rénovation des bâtiments municipaux est une source d'économie importante pour les communes. Les investissements peuvent être importants, certes, mais ils bénéficient de subventions et ils sont amortis sur le long terme. Ainsi, la mairie de Couloutre (*photo ci-dessus*) a été totalement rénovée entre 2018 et 2019. Les bureaux ont été déplacés de l'étage au rez-de-chaussée, pour être accessibles aux personnes à mobilité réduite, et deux logements, un T1 et un T3, ont été aménagés à l'étage et proposés à la location. Toute l'isolation a été refaite, et une chaudière aux granulés de bois a remplacé l'antique chaudière au fuel. « Couloutre est un petit village de 200 habitants et seuls, nous n'aurions pas pu entreprendre de tels travaux », témoigne Muriel Buisson, adjointe au maire. « Mais nous avons été accompagnés par le Siseen. La facture d'énergie a été divisée par deux. Et pour se chauffer, les locataires ne payent que 50 ou 60 euros par mois. » ■



RÉSEAUX DE CHALEUR

Avec un tiers de sa surface couverte de forêts, la Nièvre dispose d'une ressource locale naturelle pour se chauffer. Et une ressource qui ne s'épuise pas, comme le prétendent certains, si la forêt est gérée de manière durable. Pour l'entretenir, il faudra de toute façon couper des arbres. Vingt-cinq réseaux de chaleur ont déjà été aménagés dans le département, avec l'aide du Siseen. Ce sont des chaufferies aux plaquettes de bois, c'est-à-dire du bois déchiqueté, qui permettent de chauffer plusieurs bâtiments publics d'un village : mairie, salle des fêtes, école, Ehpad, logements communaux, voire davantage... Le réseau le plus important est celui de La Charité-sur-Loire. « En général, ça concerne surtout des bâtiments municipaux mais les communes peuvent aussi réfléchir à proposer un raccordement aux propriétaires. C'est une solution mise en place à Château-Chinon », précise Anne Savignon, directrice de l'agence locale de l'énergie à Nevers. ■

Environnement

Comment consommer moins d'énergie, et une énergie plus propre, qui n'émet pas de gaz à effet de serre ? Le Siseen organisait, hier, la troisième édition des Assises de l'énergie, pour répondre à une préoccupation des communes nivernaises devenue majeure.

Jean-Mathias Joly

jean-mathias.joly@centrefrance.com

C'est un enjeu majeur et un défi pour l'avenir. Comment consommer moins d'énergie, et une énergie plus verte, décarbonée, pour répondre à la double contrainte, à court terme, de l'inflation, et à long terme, du réchauffement climatique ? Tout le monde est concerné par cette question, pas uniquement les élus locaux et les collectivités, mais c'est à eux que s'adressaient les troisièmes Assises nivernaises de l'énergie, hier, à la ferme du Marault, à Magny-Cours.

L'évènement était d'importance, d'autant qu'il ne s'était pas tenu depuis huit ans : les deux premières éditions avaient eu lieu en 2009 et 2015, des années où les scientifiques alertaient déjà sur l'urgence climatique. Il était organisé par le Siseen, ce syndical intercommunal nivernais dont nous avons appris à nous familiariser avec ses trois e, pour énergie, équipement et environnement.

« Nous avons treize compétences, que les communes ou les communautés de communes peuvent nous déléguer. Ça va de l'éclairage public à la création d'un réseau de chaleur, en passant par la gestion des déchets ou l'installation de bornes de recharge pour les voitures électri-

ques », résume Guy Hourcabié, président de cette institution devenue incontournable dans le paysage nivernais, en particulier en milieu rural.

Des investissements gagnants

« La France est une mauvaise élève, c'est le seul pays européen qui n'a pas tenu les objectifs qu'il s'était lui-même fixés en matière de progression des énergies renouvelables », reconnaît Christophe Hurault, sous-préfet de Cosne-sur-Loire et référent de l'État dans la Nièvre concernant ces questions. « La loi du 10 mars 2023, relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, doit permettre de rattraper ce retard, en simplifiant les démarches réglementaires pour développer des projets et en associant davantage les élus de terrain et les représentants d'associations. »

L'acceptabilité de la population, en particulier concernant l'éolien, reste un écueil. Mais à leur plus modeste niveau, les communes peuvent faire beaucoup de choses en faveur de la transition écologique. Des investissements parfois lourds, mais gagnants, sur lequel le Siseen peut proposer un appui technique, une aide à la recherche de financements, voire un prêt à taux réduit.

Les solutions existent, et de nombreuses collectivités nivernaises ont déjà commencé à les mettre en œuvre. En voici cinq, les plus courantes. La liste n'est pas exhaustive. ■



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Contraintes par la hausse du prix de l'électricité et la crainte de coupures hivernales, de nombreuses communes nivernaises ont choisi d'éteindre l'éclairage public pendant une partie de la nuit. Ou de réduire l'intensité lumineuse, « sans que les habitants s'en rendent forcément compte », note Guy Hourcabié, président du Siseen. Le remplacement des anciens luminaires par un éclairage led est une source d'économie importante : 11.000 € sur le budget de fonctionnement de la municipalité de Cercy-la-Tour, par exemple. ■



de la transition énergétique

LE FAIT
DU JOUR

pour les communes



MAGNY-COURS. Plusieurs centaines d'élus et d'acteurs de la transition énergétique ont participé à la troisième édition des Assises de l'énergie organisées par le Siseen, à la Ferme du Marault, hier. PHOTO FRED LONJON

→ QUESTIONS À

MICHEL MAYA

Maire de Tramayes (Saône-et-Loire) depuis 1995, il est un pionnier de la transition énergétique. Dans sa commune de 1.000 habitants, il a divisé par trois la consommation d'énergie en la compensant par une production d'énergies renouvelables.



Quelles sont les retombées de la démarche engagée par Tramayes depuis presque 30 ans ?

Il n'y a que des avantages. Nous sommes dans une démarche vertueuse pour l'environnement, nous avons fortement réduit nos émissions de carbone, nous avons fait de vraies économies. Et de nombreux médias ont parlé de nous, de manière positive.

Comment avez-vous réduit votre consommation d'énergie ?

Nous avons fait un effort très important de rénovation de nos bâtiments municipaux. En veillant au fait que la rénovation thermique est importante pour l'hiver mais aussi pour l'été, à condition d'employer des matériaux biosourcés qui ralentissent vraiment la diffusion de la chaleur quand le soleil tape. Nous avons également investi dans un réseau de chaleur, alimenté par une chaufferie à plaquettes de bois qui proviennent toutes d'une scierie située à 4 km du village.

Et des panneaux photovoltaïques ?

Tout à fait. Nous produisons désormais davantage d'électricité que nous en consommons. Et il s'agit d'énergie renouvelable.

Votre commune est un territoire à énergie positive ?

Pas la commune, mais la municipalité. C'est-à-dire l'ensemble de nos bâtiments et installations municipaux. Le prochain objectif est effectivement que l'ensemble de la commune de Tramayes devienne un territoire à énergie positive. Pour cela, nous allons associer les habitants, nous avons déjà commencé à le faire. Nous ne pouvons rien imposer mais il est possible de faire beaucoup de choses par l'incitation, le conseil, l'écoute. Et en montrant l'exemple.

**PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES**

En dehors des grands projets d'ombrières sur les parkings, qui font consensus, ou d'agrivoltaïsme dans les champs, qui font davantage débat, les communes ont la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toits de leurs bâtiments, école, gymnase, salle des fêtes... Il s'agit d'une production d'électricité renouvelable, mais des freins existent. Les toits les plus anciens ne sont pas forcément aptes à recevoir des panneaux solaires, et il peut y avoir des réserves de l'architecte des bâtiments de France, lorsqu'il s'agit de bâtiments qui sont dans un centre-ville historique, par exemple. Mais quand c'est possible, c'est une bonne solution, qui permet à la collectivité de produire sa propre électricité, et d'injecter le surplus non consommé dans le réseau électrique. Cette électricité produite est achetée à un tarif avantageux fixé par l'État, comme une forme de subvention. ■

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

En France, rouler à l'électrique permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre, l'électricité étant majoritairement produite par des centrales nucléaires. Même si le nucléaire n'est pas une énergie propre, il n'émet pas de CO₂. Et la production d'électricité renouvelable devrait s'accroître. Les communes les plus importantes, qui ont un parc automobile pour leurs agents, ont commencé à les remplacer par des véhicules électriques. Certaines peuvent opter aussi pour des transports publics électriques, la Coursinelle gratuite en centre-ville de Nevers, des vélos électriques ou encore la mise en place de transports partagés. ■

